

<b>POLITIQUE RELATIVE À LA RECHERCHE</b>		
<b>Inspiration</b>	<b>CRDITED de la Mauricie et du Centre-du-Québec, institut universitaire</b>	
<b>Destinataire</b>	<b>Direction générale, personnel clinique</b>	
	<b>Approuvé Sept 2013</b>	<b>Révisé le</b>

### **1. Définition**

**Considérant la désignation d'Institut universitaire, cette politique oriente, formalise et encadre l'ensemble des activités de recherche. Elle vise l'amélioration de la qualité des services aux usagers, aux familles et aux proches, le développement des connaissances et des pratiques novatrices, ainsi que la promotion d'une culture scientifique dans l'établissement.**

**Cette politique définit les valeurs et les liens étroits avec les différents processus organisationnels et les orientations de l'établissement en matière de recherche. Elle valorise la collaboration entre les directions de l'établissement et le partenariat avec les différents acteurs internes et externes. Elle précise la gestion des principales activités relatives à la recherche dans l'établissement, ainsi que les rôles et responsabilités des instances, des directions et des différents acteurs concernés.**

### **2. LIEN AVEC LE OU LES PROCESSUS ORGANISATIONNELS, CRITÈRES D'ÉVALUATION OU NORMES DU CONSEIL QUÉBÉCOIS D'AGRÈMENT (CQA).**

**Manuel d'agrément - Pour une gestion intégrée de la qualité. Conseil québécois d'agrément (CQA) - Version 3, 2010**

### **3. Valeurs**

**Au CHSLD Manoir Harwood, la recherche s'inspire des valeurs de respect, de pertinence, de rigueur et de partenariat.**

**Cette politique prône une alliance entre la recherche et la pratique afin que les activités contribuent de manière significative au développement des connaissances et de la pratique. Le développement d'une culture scientifique dans le respect des normes assure la rigueur requise à toute activité de recherche et à la cohérence de leur gestion dans l'établissement.**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

**La réalisation du volet recherche se concrétisera par des liens de partenariat avec différents acteurs. En effet, la complexité des objets d'étude, l'importance de l'interdisciplinarité et la rareté des ressources appellent à un réseautage de chercheurs et de collaborateurs des différents réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation et communautaire.**

**Au sein de l'établissement, la participation du personnel à des activités de recherche sera favorisée tant dans la production que l'appropriation des nouvelles connaissances afin de soutenir leurs interventions dans les pratiques spécialisées et de pointe.**

#### **4. Objectifs**

**Cette politique vise à :**

**§ Définir la structure de gestion du volet recherche;**

**§ Préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs et instances;**

**§ Favoriser la participation et la contribution de l'ensemble du personnel à des activités de recherche;**

**§ Promouvoir les activités de diffusion des résultats, de transfert des connaissances et valorisation des produits de la recherche;**

**§ Définir et mettre en œuvre des conditions favorisant l'implication soutenue des directions, des gestionnaires et des membres du personnel aux activités reliées à la recherche;**

**§ Consolider la collaboration avec les partenaires afin de contribuer au développement de la recherche dans le domaine de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.**

#### **5. Contenu**

##### **5.1 DÉFINITIONS**

**Agent de planification, de programmation et de recherche**

**Personne mandatée par le CHSLD Manoir Harwood qui soutiendra la réalisation des projets de recherche au sein de l'établissement. Elle collabore à la réalisation d'activités de diffusion des résultats et de transfert des connaissances auprès des membres du personnel de l'établissement ou des partenaires.**

**Chercheur**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---

**Personne qui, à l'emploi d'une université ou de l'établissement, ou étudiant d'études de cycle supérieur, réalise des activités de recherche s'inscrivant dans la programmation scientifique de l'établissement. Ces activités visent la production de données probantes, la diffusion des résultats, le transfert des connaissances et la valorisation des produits de la recherche.**

#### **Comité d'animation scientifique et du développement de la pratique**

**Le comité d'animation scientifique et de développement de la pratique se compose des directions et de gestionnaires de l'établissement. Son mandat est de définir et d'assurer la gestion des connaissances cliniques et scientifiques, d'élaborer les orientations liées aux activités de diffusion et de transfert des connaissances, ainsi que valoriser des produits issus de la recherche, d'en assurer le suivi et de collaborer à la stratégie de communication interne et externe de la mission universitaire.**

#### **Comité de coordination de l'enseignement et de la recherche**

**Ce comité assura la mise en oeuvre et le suivi du contrat d'affiliation intervenu entre l'université ou l'établissement et le CHSLD Manoir Harwood. Il sera composé de représentants des deux établissements.**

#### **Comité scientifique**

**Le comité scientifique se composera des représentants de l'établissement, de chercheurs et des représentants des partenaires. Il a comme mandat d'assurer le suivi de la programmation de recherche; de collaborer à la priorisation des activités de recherche à réaliser; de prendre connaissance de l'état d'avancement des pratiques de pointe et des travaux des unités fonctionnelles de développement des pratiques de pointe et d'assurer le suivi des programmes de soutien financier.**

#### **Diffusion**

**Activité par laquelle le chercheur informe la communauté scientifique et les milieux de pratique des résultats de recherche au moyen de publications scientifiques ou professionnelles, communications dans des colloques, congrès ou symposiums.**

#### **Comité de coordination**

**Comité de coordination de l'enseignement et de la recherche : ce comité assura la mise en oeuvre et le suivi du contrat de recherche. Il sera composé de représentants des deux établissements.**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---

### **Direction scientifique**

**La Direction scientifique sera assumée par une personne possédant un statut de chercheur universitaire et ayant démontré un leadership scientifique dans son domaine, dégagée en partie de ses charges universitaires afin d'assumer la Direction scientifique de la recherche dans un établissement.**

### **Équipe régulière de la structure de recherche**

**Regroupement de membres réguliers composé des chercheurs universitaires ou d'établissement et de collaborateurs du milieu de pratique. Elle aura comme mandat de définir la programmation de recherche, d'en planifier les activités et d'adopter les prévisions budgétaires annuelles de la subvention de recherche.**

**De plus, un comité exécutif composé de représentants universitaires et de l'établissement issus de l'équipe régulière sera constitué afin de soutenir la gestion financière et le suivi des activités reliées à la recherche.**

### **Financement de la recherche**

**Le financement de la recherche sera principalement tributaire des subventions, des contrats ou commandites obtenus par les chercheurs auprès de diverses organismes gouvernementaux ou privés ou par l'établissement.**

### **Gestionnaire**

**Membre du personnel du CHSLD Manoir Harwood faisant partie de l'équipe d'encadrement.**

### **Partenariat**

**Le partenariat réfère aux relations et associations que l'établissement entretient avec des partenaires (établissements et organismes du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation, des services communautaires) en vue de réaliser des activités communes de recherche**

### **Praticien chercheur**

**Professionnel qui détient un poste dans l'établissement et qui sera dégagé en tout ou en partie de ses charges professionnelles de façon à pouvoir consacrer du temps à des**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

**activités de recherche reconnues par l'établissement : participation à la formulation et à la réalisation des projets de recherche, collaboration à des activités de communication scientifique ou de diffusion dans l'établissement ou dans le réseau.**

#### **Pratiques de pointe**

**Pratique basée sur des données scientifiques ou probantes répondant aux critères suivants : elle relèvera de l'expertise spécifique et circonscrite, elle représente une innovation par rapport aux pratiques courantes, elle fait l'objet d'une élaboration, implantation et actualisation, sera associée à la recherche et à l'évaluation; fait l'objet de transfert et de mobilisation des connaissances dans l'établissement; et est transférée à d'autres organismes.**

#### **Programmation de recherche**

**La programmation de recherche sera définie collectivement par la Direction scientifique, les chercheurs et des représentants de l'établissement (gestionnaires, professionnels, intervenants). Elle comprendra des objectifs et des axes de recherche définis en fonction de la mission et des priorités de l'établissement.**

#### **Recherche**

**La recherche réfère à l'ensemble des travaux scientifiques qui contribue au développement des connaissances par la réalisation de projets en lien avec les besoins de l'établissement et les intérêts des chercheurs. Elle se traduit par des activités visant l'approfondissement des problématiques liées à la déficience intellectuelle ou aux troubles envahissants du développement, le développement de meilleures pratiques d'intervention ou de programmes spécialisés.**

#### **Structure de recherche**

**La structure de recherche regroupe les chercheurs et des représentants de l'établissement (directions, agents de planification, de programmation et de recherche, gestionnaires, praticiens chercheurs, etc.).**

#### **Transfert de connaissances**

**Activité de communication des résultats de recherche à divers auditoires tels que les usagers et leur famille, les intervenants, les gestionnaires, les étudiants ou stagiaires, les**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---

**partenaires des réseaux de services de 1re et de 2e ligne, les groupes communautaires, etc. dans le but de favoriser l'application de ces connaissances dans la pratique.**

**Valorisation**

**Est la mise en valeur de l'expertise et des produits issus de la recherche en rendant disponibles et accessibles des instruments, guides, programmes, etc. pouvant soutenir le développement des pratiques.**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---

## **5.2 Rôles et responsabilités**

### **5.2.1 Conseil d'administration**

**Dans la perspective du respect de ses obligations légales et réglementaires, le conseil d'administration :**

**§ Adopte le règlement (numéro 7) sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche, s'assure du respect et du suivi de ce règlement;**

**§ Prend connaissance de la présente politique et des modifications subséquentes;**

**§ Assurera le respect et le suivi des différentes conventions d'association concernant les activités de recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Ces conventions peuvent impliquer un ou plusieurs partenaires;**

**§ S'assure que soit respecté le « Cadre réglementaire en éthique et en recherche sociale », adopté le 28 octobre 2008;**

**§ Étudie annuellement, ou sur demande, les activités de recherche réalisées au sein de l'établissement et leurs contributions sur la qualité des services.**

### **5.2.2 Direction générale (DG)**

**§ S'assure de l'actualisation de la mission universitaire dans l'établissement;**

**§ Est responsable du Conseil de la mission universitaire qui détermine les orientations et les ententes nécessaires à l'actualisation de la mission universitaire;**

**§ Autorise formellement, suite à l'avis favorable du comité de direction, les ententes et les contrats de partenariat dans le but de réaliser des activités de recherche;**

**§ Informe les membres du conseil d'administration et autres instances internes et externes des activités de recherche dans l'établissement.**

### **5.2.3 Direction scientifique (DS)**

**§ Élabore la programmation de recherche en collaboration avec les chercheurs et partenaires en assurant le maillage entre les besoins du milieu et les intérêts des chercheurs et assure le suivi de la production scientifique;**

**§ Gère les travaux en lien avec le renouvellement de la subvention du Fonds de recherche du Québec-Société et culture (FRQ-SC);**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

**§ Est responsable du comité scientifique et de l'équipe régulière de la structure de la recherche;**

**§ Participe aux travaux du Conseil de la mission universitaire;**

**§ Collabore aux travaux des unités fonctionnelles de développement des pratiques de pointe (UFDPP);**

**§ Développe les collaborations entre chercheurs aux plans régional, national et international;**

**§ À la demande de la direction générale, représente l'Institut universitaire auprès d'organismes, de ministères ou autres partenaires.**

#### **5.2.4 Direction de la recherche**

**§ Collabore avec les autres directions à la mise en oeuvre**

**§ Présente à la direction générale et au comité de direction pour fins d'analyse et d'adoption, son plan d'action annuel, ses priorités et objectifs de résultat en matière de recherche;**

**§ Soutient l'organisation et la réalisation de l'ensemble des activités reliées à la recherche;**

**§ Est responsable des activités de diffusion et de transfert de connaissances, de la mobilisation et de la valorisation des produits de la recherche en collaboration avec les chercheurs;**

**§ Participe aux travaux du Conseil de la mission universitaire, du comité scientifique, au comité exécutif de la structure de recherche et des équipes de recherche;**

**§ Assure des liens de collaboration avec les comités internes tels que le conseil des infirmières et des infirmiers (CII), le conseil multidisciplinaire (CM) et le comité des usagers (CU) afin que, selon leurs mandats respectifs, ils puissent contribuer à cibler les besoins, à participer aux activités de recherche et de transfert des connaissances;**

**§ Est coresponsable avec la DDPSP du comité d'animation scientifique et du développement de la pratique;**

**§ Confirme le statut des praticiens chercheurs à des membres du personnel en concertation avec les directions concernées;**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---



**§ S'assure que les activités de recherche ont fait l'objet d'une certification par le Comité d'éthique de la recherche conjoint (CÉRC);**

**§ Dépose au comité de direction les rapports d'activités relatifs à la recherche à la fin de l'année ou sur demande;**

**§ Favorise le développement de liens de collaboration avec ses partenaires (CNRIS, FQCRDITED, etc.);**

**§ Représente l'établissement auprès des partenaires sectoriels, intersectoriels, des maisons d'enseignement et des organismes subventionnaires et autres;**

**§ Est responsable de l'évaluation de la présente politique et propose au comité de direction les modifications jugées nécessaires;**

**§ Est membre du comité de coordination de l'enseignement et de la recherche et désigne un autre membre**

#### **5.2.5 DDPSP et les conseillers en gestion de programme**

**§ Collaborent à l'identification des besoins et des thèmes prioritaires de recherche et font les liens nécessaires avec les chercheurs en participant à la structure de recherche;**

**§ Collaborent au développement des projets de recherche et à leur réalisation en concertation avec la DRMU;**

**§ Intègrent et font la promotion des produits de la recherche dans la pratique, et ce, en collaboration avec les directions concernées;**

**§ À titre de responsable des unités fonctionnelles de développement des pratiques de pointe (UFDPP), les CGP coordonnent et arriment leurs travaux;**

**§ Participent à différents comités relatifs à la recherche;**

**§ La DDPSP est membre du conseil de la mission universitaire et coresponsable avec la DRMU du comité d'animation scientifique et du développement de la pratique;**

**§ Collaborent à la mise en place des procédures relatives à cette politique.**

#### **5.2.6 Direction de la gestion stratégique de communications**

**§ Élabore, en collaboration avec la DRMU, un Plan de communication spécifique aux activités de diffusion de résultats de recherche, aux activités de transfert de connaissances et de valorisation des produits issus de la recherche;**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

**§ Offre aux chercheurs, membres de la structure de recherche, un soutien stratégique en communication, afin d'assurer le rayonnement de leur travaux de recherche.**

#### **5.2.7 Autres directions**

**§ Selon leur mandat spécifique, collaborent avec la DRMU à l'identification des besoins et des thèmes prioritaires de recherche, à l'actualisation des projets de recherche et aux activités de transfert des connaissances et valorisation des produits issus de la recherche;**

**§ Collaborent à la mobilisation du personnel.**

#### **5.2.8 Gestionnaire de services**

**§ S'approprie le volet recherche de la mission universitaire de l'établissement;**

**§ Sensibilise les membres de son personnel à l'importance de réaliser des activités de recherche;**

**§ Favorise et autorise la participation des membres de son personnel à des activités de recherche;**

**§ Collabore à la mise en application des procédures relatives à cette politique;**

**§ Réfère à la DRMU pour tout problème lié à la planification, à l'actualisation ou à l'évaluation des activités relatives à la recherche.**

#### **5.2.9 Membre du personnel**

**§ S'approprie la mission universitaire en matière de recherche et en fait la promotion auprès de la clientèle, de leurs collègues et des partenaires;**

**§ Facilite la réalisation de recherches, notamment lors du recrutement et la collecte des données**

**§ Avec l'autorisation de son supérieur, participe aux activités de diffusion de transfert des connaissances;**

**§ À la demande de son supérieur, participe à différents comités associés à la recherche et aux UFDPP;**

**§ Met en application les connaissances issues de la recherche pour l'amélioration de la qualité des services spécialisés.**

#### **5.2.10 Chercheur**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---

**§ Sur invitation, participe aux UFDPP afin d'assurer le développement des pratiques de pointe;**

**§ S'assure que les projets de recherche répondent à des normes scientifiques rigoureuses;**

**§ S'assure d'obtenir les certifications éthiques requises et respecte les politiques de l'établissement reliées à l'accès au dossier de l'utilisateur**

**Responsable**

**§ Collabore à la réalisation d'activités de diffusion des résultats de transfert des connaissances et de valorisation des produits issus de la recherche;**

**§ Assure la gestion de ses projets selon les procédures émises par la structure de recherche, l'établissement ou les organismes subventionnaires;**

**§ A la responsabilité de déclarer tout conflit d'intérêts dans la réalisation de ses activités de recherche dans l'établissement (procédure à venir);**

**§ Signale toute situation d'abus ou de violence, faite à un usager participant à ses projets de recherche.**

**5.2.11 Comité d'éthique de la recherche conjoint (CÉRC)**

**§ L'établissement se conforme à l'obligation légale du Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique du MSSS afin d'assurer la protection des personnes vulnérables lors de participation à des projets de recherche par son affiliation au CÉRC. Pour ce faire, tout projet doit être soumis au comité qui en évalue la pertinence et le respect des droits (consentement éclairé, confidentialité, les risques et les bénéfices, ainsi que la vulnérabilité des personnes).**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---

## **6. BIBLIOGRAPHIE**

**§ Conseil québécois d'agrément (2010). Manuel d'agrément : pour une gestion intégrée de la qualité (version 3). Montréal : Conseil québécois d'agrément.**

**§ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2010). Projet organisationnel : ce qui compte, c'est de le partager : sous l'objectif 2010-2015. Trois-Rivières : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

**§ Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Section II – Principes et critères de désignation des centres affiliés et des instituts universitaires dans le secteur des services sociaux. Dans Cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux : mission, principes et critères (pp. 21-28). Québec : Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.**

**Université du Québec à Trois-Rivières, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2007). Contrat d'affiliation entre l'UQTR et le CRDITED MCQ – IU. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

**§ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2008). Cadre réglementaire en éthique et en recherche sociale. Trois-Rivières : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

**§ Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, 1998 (avec les modifications de 2000, 2002 et 2005).**

**§ Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. 2012, c S-4.2, art 100 et 110.**

**§ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2012). Politique relative à la gestion de dossier de l'utilisateur, à son archivage et à sa destruction (DDPSP-302-2013-01). Trois-Rivières : Centre de réadaptation en déficience**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

**intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

**§ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2012). Politique relative aux conditions facilitant la contribution des employés à la mission universitaire (DRH-418-2013-01). Trois-Rivières : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

**§ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2012). Politique relative à l'engagement formel à la confidentialité (DRH-429-2013-01). Trois-Rivières : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

**§ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2012). Politique relative au dossier de l'employé (DRH-429-2013-01). Trois-Rivières : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

**§ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire (2012). Règlement du conseil d'administration du CRDITED MCQ - IU relatif à l'organisation de l'enseignement et la recherche. Trois-Rivières : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec - Institut universitaire.**

<b>Approuvé le</b>	<b>Révisé le</b>
<b>Sept 2013</b>	

---